



Port-de-Bouc, le 23 mai 2017

Le Maire de Port-de-Bouc

A

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 - PARIS

Réf. : 60/05.17/PFP/LM/MN

Monsieur le Président de la République,

Je souhaite porter à votre connaissance la décision prise par le Conseil d'Administration de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Bouches du Rhône de mise en vente du centre de Port de Bouc et du remplacement de l'accueil journalier par 2 permanences hebdomadaires dès le mois de septembre.

Madame la Présidente et Monsieur le Directeur de la CPAM 13, reçus à ma demande, m'ont confirmé cette décision sans qu'aucune discussion ne puisse infléchir ce qui s'apparente à une véritable fermeture.

Cette décision de vente d'un centre de plein exercice implanté au plus près des lieux de vie - qui accueille près de 100 de mes administrés quotidiennement - est lourde de conséquences pour notre commune. En effet, ce sont 8 869 habitants qui sont allocataires de la Caisse et 13272 couverts, 929 qui sont bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle-Complémentaire (chiffres Insee 2015).

L'importance des maladies professionnelles et environnementales notamment celles liées à l'amiante, le taux de précarité infantile le plus élevé des Bouches du Rhône mais aussi le vieillissement de notre population et la présence de 1 600 familles relevant du revenu de solidarité active caractérisent bien la nature et l'ampleur des besoins en matière de couverture sociale.

Face à la fracture numérique, la présence humaine des agents, de ce service public, est essentielle. Deux permanences ne répondent pas à la demande des usagers ; le risque de renoncement aux droits est majeur et cela les pénaliserait davantage.

La commune de Port de Bouc, située à 40 kilomètres de Marseille, est composée de 18 000 habitants et émerge aux dispositifs politiques de la ville depuis plus de 30 ans.

Cette année, nous avons été retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine parmi les 200 quartiers d'Intérêt Général ainsi que notre projet de thalassothérapie qui l'a été dans le cadre des Projets Innovation Avenir. Cela nous donne l'obligation d'agir en faveur du développement économique et de l'emploi dans notre ville.

Nous nous engageons dans un nouvel essor de notre commune, qui a été particulièrement meurtrie par le départ d'industries à partir des années soixante.

Notre Municipalité actionne ainsi de nouveaux leviers pour œuvrer dans les champs de la résorption des inégalités sociales et territoriales.

C'est dans cet esprit que nous avons initié une démarche exemplaire de partenariat avec, entre autres, les services de l'Etat dont ceux de l'Education nationale, le Grand Port Maritime de Marseille, ou encore la Caisse d'Allocation Familiale, la SNCF et RFF, Pôle Emploi, les Conseils régional et départemental. C'est pourquoi la décision de la CPAM prise sans aucune concertation tombe comme un couperet, à l'encontre de la dynamique initiée.

De plus, lors de la signature du Contrat de ville, l'Etat s'est engagé à maintenir les services publics, voire à les développer, dans les zones marquées par les quartiers prioritaires.

J'en appelle à vous pour honorer es engagements pris par l'État auprès d'élu-e-s de la République. Cela permettrait une synergie de l'État à l'échelle d'un territoire populaire subissant déjà de plein fouet les difficultés socio-économiques.

Sous l'impulsion de l'Assemblée Communale, espace pérenne de concertation et de démocratie locale dont l'objectif est d'associer les habitant-e-s aux décisions concernant le présent et le devenir de notre ville, les Port de Boucain.es ont exprimé leur exigence du maintien de notre centre de Sécurité sociale. Plus de 1 200 pétitions ont été d'ores et déjà signées.

Je m'associe, avec mon équipe d'élus, au refus de cette dégradation du service rendu aux ayants droit.

Je partage pleinement la conception exigeante des services publics que portent les participant-e-s de l'Assemblée Communale. Notre Municipalité peut continuer d'œuvrer pour que les services publics, vecteurs d'égalités, permettent l'accès effectif aux droits.

Maintenir et développer ces services, c'est renforcer les solidarités, c'est rendre la politique utile au quotidien et en proximité, c'est répondre aux attentes et aux besoins de nos concitoyen-nes, toutes générations confondues.

J'ai donc l'honneur, Monsieur le Président de la République, de vous demander un moratoire sur la fermeture du centre et la tenue d'une table ronde avec les élus de l'ensemble des villes concernées par la décision de la CPAM 13.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Ben Respectueusement

Le Maire de Port de Bouc



Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI

Copie : - Ministre de la Cohésion des territoires
- Président du Conseil de la CNAMTS